
CHARTRE DE L'UTILISATEUR DE L' ESPACE PUBLIC NUMÉRIQUE DU CENTRE SOCIAL ODDAS

RÉGISSANT L'USAGE DE L'INTERNET, DES RÉSEAUX
ET DES SERVICES MULTIMÉDIAS
DANS LES LIEUX D'ACCÈS PUBLICS À INTERNET

La présente charte définit les relations entre :
L'Espace Public Numérique du centre social ODDAS,
représenté par Madame Marie-Hélène CAILLEAU, Présidente

Ci-après dénommé « EPN du centre social l'ODDAS », d'une part,

ET

M. Mme ou Mlle (utilisateur majeur de l'EPN du centre social ODDAS).

OU

M. ou Mlle(mineur) et son représentant légal titulaire de
l'autorité parentale.

Lorsque l'utilisateur est un mineur, l'utilisation qu'il fait des services de l'EPN du centre social ODDAS s'effectue avec l'accord et sous l'entière responsabilité des titulaires de l'autorité parentale. Ceux-ci sont garants du respect par l'utilisateur mineur de la présente charte.

Ci-après dénommé « l'utilisateur », d'autre part

L'Espace Public Numérique du centre social ODDAS comprend les lieux d'accès publics à internet situés dans les locaux mis à disposition par la municipalité de Fontenay le Comte rue Rabelais (et à l'avenir à la Pommeraie) et rue du Gaingalet, maison de quartier des Moulins.

1. Accès aux services proposés par l'EPN du centre social ODDAS

L'accès aux différents services proposés par l'EPN du centre social ODDAS est conditionné par l'acceptation expresse de la présente charte et le respect de ses dispositions. L'adhésion à l'association centre social ODDAS, est obligatoire pour pouvoir bénéficier du service d'accès à internet, utiliser le matériel et les logiciels et participer aux ateliers proposés.

Le **droit d'accès** de chaque utilisateur est **personnel, incessible**. Il fait l'objet d'un renouvellement exprès. Il disparaît dès que son titulaire ne répond plus aux critères de la présente charte, et, éventuellement, dans le cas des sanctions prévues aux articles 2 et 4.

2. Conditions générales d'utilisation des services proposés par l'EPN du centre social ODDAS

2.1. Identification de l'Utilisateur

2.1.1. Identification personnelle

L'utilisateur communique ses coordonnées exactes, et celles des titulaires de l'autorité parentale s'il est mineur, à l'association centre social ODDAS qui doit les conserver.

L'utilisateur s'engage à informer l'association centre social ODDAS de toute modification concernant sa situation, notamment en cas de changement d'adresse.

2.1.2. Données d'identification de l'utilisateur

L'utilisateur est seul responsable de la conservation confidentielle de ses identifiants et de ses mots de passe et de toute utilisation qui pourrait en être faite.

L'utilisateur s'engage à ne jamais utiliser les données d'identification d'un autre utilisateur pour accéder aux services.

L'utilisateur ne doit jamais quitter un poste de travail sans se déconnecter (sans fermer sa session

de travail). L'utilisateur ne se déconnecte pas, ses données personnelles restent accessibles par tout autre utilisateur. Il reste alors responsable d'éventuels faits commis par une tierce personne et issus de la non fermeture de sa session de travail.

2.2. Restrictions d'usage

2.2.1. Respect des normes légales

La quantité et la facilité de circulation des informations et des contenus sur internet ne doivent pas faire oublier la nécessité de respecter la législation. Internet – les réseaux et les services de communication en ligne ne sont pas des zones échappant au droit.

Sont notamment interdits :

- l'atteinte à la vie privée d'autrui et l'utilisation des données personnelles d'une personne sans son autorisation,
- la diffamation, l'injure et les atteintes aux bonnes mœurs et à l'ordre public,
- l'utilisation ou la copie d'une œuvre de l'esprit en violation des prérogatives des titulaires des droits d'auteurs (ex : un morceau de musique, une photographie, un livre, un site web...),
- l'utilisation d'un objet soumis aux droits voisins en violation des prérogatives des titulaires des droits voisins (par exemple : interprétation d'un artiste-interprète, enregistrement d'un producteur, émission de télévision...),
- l'utilisation d'un logiciel sans l'autorisation de son auteur,
- le contournement d'une mesure technique de protection,
- la contrefaçon d'une marque,
- l'incitation à la consommation de substances interdites,
- la provocation de mineurs à commettre des actes illicites ou dangereux, le fait de favoriser la corruption d'un mineur, l'exploitation à caractère pornographique de l'image d'un mineur, la diffusion de messages à caractère violent ou pornographique susceptibles d'être perçus par un mineur,
- la provocation aux crimes et délits et la provocation au suicide, la provocation à la discrimination, à la haine notamment raciale, ou à la violence,
- l'utilisation de contenus susceptibles de porter atteinte au respect et à la dignité de la personne humaine, à l'égalité entre les hommes et les femmes,
- l'apologie de tous les crimes, notamment meurtre, viol, crime de guerre et crime contre l'humanité, la négation de crime contre l'humanité.

2.2.2. Limitations conventionnelles

Le centre social ODDAS peut interdire l'accès ou la mise en ligne de sites ou services normalement accessibles sur internet, qu'il estime incompatibles avec la mission qui lui est confiée.

Est notamment interdit à l'utilisateur l'accès aux sites à contenu érotique, pornographique ou à caractère violent et aux sites de jeux d'argent ou la mise en ligne de tels sites.

Il est également interdit de procéder au téléchargement de contenus protégés par un droit de propriété intellectuelle sans l'accord du titulaire du droit.

L'utilisateur est informé que l'utilisation des matériels ou services de l'EPN du centre social ODDAS, c'est-à-dire qui ne lui appartiennent pas, lui interdit de se prévaloir de l'exception de copie privée ou de représentation dans le cercle de famille. Les mêmes restrictions s'appliquent à l'utilisation des logiciels.

2.3. Création d'œuvres

Les œuvres créées par l'utilisateur dans le cadre notamment de réalisations multimédias ou de communications en ligne assurées au sein de l'EPN du centre social ODDAS ont vocation à être protégées par le droit d'auteur.

L'utilisateur s'engage à faire figurer une information précise sur les modes d'utilisation autorisés pour chacun des documents qui seraient ainsi publiés. D'une manière générale, l'ensemble des contenus proposés devra comporter autant que possible l'ensemble des éléments nécessaires à l'analyse de leur validité juridique (auteur, source d'origine, qualité de l'auteur, date de publication), ainsi que des précisions quant au caractère de chaque document (original ou adaptation, nature des modifications apportées).

2.4. Utilisation correcte des services

L'utilisateur s'engage à effectuer une utilisation raisonnable des services, afin d'en éviter la saturation ou la détérioration et de ne pas porter atteinte à la bonne marche de l'EPN du centre social ODDAS.

Dans cet esprit, il s'engage notamment à :

- prendre soin du matériel et des locaux mis à sa disposition,
- ne pas interrompre le fonctionnement normal du réseau ou d'un des systèmes connectés,
- ne pas contourner les systèmes de sécurité,
- ne pas introduire des programmes virus, espions, ou nuisibles,
- ne pas installer un logiciel sur un ordinateur ou le rendre accessible sur le réseau sans l'autorisation de l'EPN du centre social ODDAS.

2.5. Disponibilité des services

L'EPN du centre social ODDAS définit les dates et horaires durant lesquels il accueillera du public ainsi que les créneaux qu'il affecte aux diverses activités qu'il propose.

Les aléas tant humains que techniques peuvent l'amener à suspendre, reporter ou interrompre un service ou une activité initialement programmée, sans que cela puisse engager sa responsabilité.

2.6. Stockage des données de l'utilisateur

Aucune donnée ne devra être stockée sur les systèmes de l'EPN du centre social ODDAS. Chaque utilisateur peut conserver le fruit de son travail ou de ses recherches, uniquement sur périphérique externe (clé USB, disque dur externe...).

2.7. Données à caractère personnel (Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés)

2.7.1. Acceptation par l'utilisateur de la collecte et du traitement de ses données

L'utilisateur autorise l'EPN du centre social ODDAS à collecter des données nominatives le concernant et à les traiter pour les finalités suivantes :

- l'accomplissement de ses missions telles que définies par son statut,
- l'accomplissement de ses obligations légales lorsqu'il met en place une activité réglementée, comme par exemple celle d'hébergement,
- le contrôle du respect par l'utilisateur des obligations découlant de la Charte de l'utilisateur de l'EPN du centre social ODDAS.

L'EPN du centre social ODDAS conserve pendant un an les données relatives à l'identification des utilisateurs des ordinateurs connectés à internet : l'utilisateur s'engage à remplir la fiche de renseignement de l'ordinateur à chaque utilisation (nom, prénom, date, horaires, activité...).

De plus, l'EPN détient et conserve les données permettant l'identification de toute personne ayant contribué à la création du contenu ou de l'un des contenus des services dont il est prestataire.

2.7.2. Droit d'accès et de rectification

L'utilisateur, justifiant de son identité, peut exiger du responsable du traitement que soient portées à sa connaissance les données le concernant et que soient, selon les cas, rectifiées, complétées, les données à caractère personnel le concernant, qui sont inexactes, incomplètes.

2.8. Responsabilité de l'utilisateur

L'utilisateur est responsable du contenu qu'il crée, diffuse ou stocke via les services de l'EPN du centre social ODDAS. L'utilisateur est responsable de toute utilisation illégale ou préjudiciable par lui-même de l'accès à internet proposé par l'EPN du centre social ODDAS, notamment des actes de téléchargement sans autorisation d'œuvres protégées.

L'utilisateur est responsable de ses agissements lorsqu'il utilise les services de l'EPN du centre social ODDAS et notamment des dégradations de matériels, de données ou des dommages causés à des tiers.

L'utilisateur garantit l'EPN du centre social ODDAS contre toute action qui serait engagée à son encontre, ou toute plainte qui serait déposée contre lui, par un tiers, du fait de l'utilisation des services de l'EPN du centre social ODDAS par lui-même, ou par un tiers utilisant ses données personnelles d'identification.

Cette garantie couvre toute somme que l'EPN du centre social ODDAS serait tenu de verser à quelque titre que ce soit, y compris les honoraires d'avocat et frais de justice reconnus ou prononcés.

3. Conditions particulières d'utilisation de certains services

3.1. Accès à internet

L'EPN du centre social ODDAS s'engage à informer l'utilisateur de l'existence de moyens techniques permettant de restreindre l'accès à certains services ou de les sélectionner, et à proposer au moins un de ces moyens.

Il appartient aux titulaires de l'autorité parentale de mettre en garde le mineur quant aux différents risques inhérents à l'utilisation d'internet.

L'EPN du centre social ODDAS n'apporte aucune garantie quand au caractère licite, véridique ou inoffensif des contenus que l'utilisateur serait amené à rencontrer lors de l'utilisation de ses services.

3.2. Messagerie

L'EPN du centre social ODDAS se limite à fournir le support technique nécessaire à la mise en place de la messagerie (création d'un compte de messagerie). Il n'exerce aucun contrôle sur le contenu des messages échangés qui demeurent sous la responsabilité de leur auteur.

3.3. Site internet

Lorsque l'utilisateur crée son propre site internet, une page personnelle, ou assimilée, un forum, il s'oblige, à donner un accès facile, direct et permanent, pour les destinataires de ses services et pour les autorités publiques, aux informations l'identifiant, c'est à dire son nom, son adresse géographique, son adresse de courrier électronique, son numéro de téléphone ainsi que le nom, la dénomination ou la raison sociale, l'adresse et le numéro de téléphone de l'hébergeur de son site.

Le créateur du site ou de la page personnelle assume le rôle de directeur de la publication. L'EPN du centre social ODDAS se limite à fournir le support technique nécessaire à la mise en place éventuelle des sites par les utilisateurs. Ces derniers en assument la gestion et sont seuls responsables du contenu affiché. L'EPN du centre social ODDAS n'intervient pas en qualité de modérateur sur ce contenu.

4. Contrôles et sanctions

4.1. Teneur des moyens de contrôle

L'EPN du centre social ODDAS peut disposer de moyens techniques pour procéder à des contrôles de l'utilisation de ses services. Il en informe l'utilisateur et lui garantit que seuls ces moyens de contrôle sont mis en œuvre.

Ces contrôles techniques peuvent être effectués dans un souci :

- soit, de protection des utilisateurs et notamment des mineurs,
- soit, de sécurité du réseau et/ou des ressources informatiques,
- soit, de vérification que l'utilisation des services reste conforme à la présente charte.

4.2. Suspension, restriction ou résiliation de l'accès

Lorsqu'il constate une utilisation contraire à la présente charte, l'EPN du centre social ODDAS peut décider une suspension, une restriction, voire une résiliation de l'accès à ses services en fonction de la gravité du non respect de la charte.

4.3. Poursuite civiles et pénales

En toutes hypothèses, l'utilisateur qui contreviendrait à la présente charte s'exposerait aux poursuites civiles et pénales prévues par les textes législatifs et réglementaires en vigueur.

A Fontenay le Comte, le 20....

Signature de l'utilisateur

(et du/des titulaire(s) de l'autorité
parentale pour le mineur)

Signature du responsable de l'EPN de l'association centre social ODDAS

représenté par Marie-Hélène CAILLEAU, présidente